

FORMULAIRE OUVERTURE OU FERMETURE DE COMPTE POUR LES PROFESSIONNELS

Communes du territoire de la COMPA : Ancenis-Saint-Géron, Couffé, Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire, Joué-sur-Erdre, La Roche-Blanche, Le Cellier, Le Pin, Ligné, Loireauxence, Mésanger, Montrelais, Mouzeil, Pannecé, Pouillé-Les-Côteaux, Oudon, Riaillé, Teillé, Trans-sur-Erdre, Vair-sur-Loire, Vallons-de-l'Erdre.

Activité :

Artisans, commerçants, agriculteurs Associations Etablissements Publics Société

Forme juridique (SARL, EURL ...) : _____

SIRET : _____

Nom et Prénom du Responsable et/ou Contact : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Ouverture du compte professionnel

Date d'ouverture souhaitée : _____ / _____ / _____

Adresse du site de production des déchets :

Adresse : _____

Code Postal : _____

Commune : _____

Commune déléguée : _____

Adresse de Facturation :

Adresse : _____

Code Postal : _____

Commune : _____

Commune déléguée : _____

Vous êtes propriétaire du site Vous êtes locataire du site

Nombre de salarié (s) : _____ Nom de l'ancien occupant : _____

Fermerture du compte professionnel

Date de fermeture : _____ / _____ / _____

Code Usager : _____ (à retrouver sur la 1ère page de votre facture)

Pour la clôture de votre compte, merci de nous fournir un justificatif : kbis à la nouvelle adresse, contrat d'un prestataire privé pour la gestion de vos déchets, document attestant une cessation d'activité...

A renvoyer à :

Communauté de communes du pays d'Ancenis

Centre Administratif " Les Ursulines" CS 50201 - 44156 Ancenis-Saint-Géron Cedex

Ou par email à dechets@pays-ancenis.com

FORMULAIRE OUVERTURE OU FERMETURE DE COMPTE POUR LES PROFESSIONNELS

Equipements :

- Je souhaite seulement pouvoir accéder aux déchèteries *de la COMPA .
J'atteste que mes emballages et mes ordures ménagères sont traitées par un prestataire privé.

Nom du prestataire : _____ (joindre obligatoirement une copie du contrat)

- Je souhaite que la COMPA assure la collecte de mes déchets et emballages ménagers.
J'atteste produire moins de 3080 litres de déchets ménagers par semaine.

Merci d'indiquer ci-dessous les quantités de bacs souhaitées au regard de la grille de dotation de la COMPA

Professionnels	Quantité	Volume bac ordures ménagères
		80 l
		120 l
		180 l
		240 l
		360 l
		770 l

Quantité	Volume bac emballages
	360 l

- Je choisis d'être collecté en sacs jaunes car mes quantités sont limitées.
 Je suis un gros producteur de déchets, je souhaite être collecté toutes les semaines

Oui Non

<https://www.pays-ancenis.com/vie-quotidienne/gerer-mes-dechets/payer-ma-facture-dechets/les-tarifs/pour-les-professionnels>

* Les déchets des professionnels et assimilés déposés sur les déchèteries de la Compa sont facturés au m³
Conformément au règlement intérieur des déchèteries, les professionnels doivent se munir de leur carte d'accès et se présenter aux agents d'accueil pour estimer le volume de déchets déposés pour la facturation.

Les sommes facturées sont ajoutées sur les factures de la redevance. L'accès aux professionnels n'est pas autorisé le samedi.

Votre carte d'accès en déchèterie vous sera automatiquement envoyée par courrier à la création de votre compte professionnel accompagné de la grille tarifaire.

A la fermeture de votre compte, merci de renvoyer vos cartes d'accès au service gestion des déchets

Réserve à l'administration

Carte d'accès aux déchèteries _____

Fait à :

Signature :

Le formulaire ne sera pas traité s'il n'est pas entièrement complété

Traitement de vos données : Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », les informations à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par la Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis. Ces données sont collectées dans l'objectif d'assurer la gestion de la collecte des déchets et le suivi des services d'assainissement. Les données collectées sont destinées aux seuls services habilités de la Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA) dans la limite de leur attribution ainsi qu'aux prestataires extérieurs permettant le suivi de la facturation. Les données seront conservées pendant toute la durée de votre accès aux services déchets puis 5 ans à compter de la fin de la relation. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer l'un de ces droits en contactant le responsable de traitement : Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis ou par mail à l'adresse compa@pays-ancenis.com. Afin que nous puissions vérifier votre identité, veillez à indiquer, lors de votre réclamation, votre nom, prénom, adresse et joindre en copie recto-verso votre pièce d'identité. La réponse sera retournée sous 1 mois maximum. Ce délai peut être prolongé à 2 mois selon la complexité de la demande. Si vous estimatez que vos droits ne sont pas suffisamment respectés, vous pouvez effectuer une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante dpd@pays-ancenis.com ou auprès de la CNIL sur le site internet www.cnil.fr ou de toute autre autorité compétente.

A renvoyer à :

Communauté de Communes du pays d'Ancenis

Centre Administratif " Les Ursulines" CS 50201 - 44156 Ancenis-Saint-Géron Cedex

Ou par email à dechets@pays-ancenis.com